

**L'honorable John G. Higgins:** Honorables sénateurs, me serait-il permis de poser une question à l'honorable sénateur de Toronto-Trinity (l'honorable M. Roebuck). Faudra-t-il écouter de nouveau tous les témoignages déjà entendus à la dernière session, ou la preuve déjà faite suffira-t-elle pour les besoins de la présente session?

**L'honorable M. Roebuck:** A mon avis, honorables sénateurs, nous sommes parfaitement justifiés de nous fier aux témoignages entendus au cours de la dernière session, nonobstant qu'il s'agit maintenant d'une nouvelle législature et que nos règles veulent que le témoignage de toutes les parties soit entendu par le comité. Néanmoins, je demanderai à la Chambre de me permettre d'accepter les rapports des comités à mesure qu'ils seront présentés. La loi, et certes aussi le bon sens, nous dispensent d'entendre de nouveau les témoignages.

Il n'y a qu'une question à éclaircir, c'est celle de savoir si les parties ont vécu ensemble entre-temps. C'est-à-dire, nous devons nous assurer qu'il n'y a pas eu de pardon. Dans chaque cas qui vous sera présenté, les parties intéressées vous présenteront un affidavit à cet effet. A part cela, je crois que nous sommes justifiés de nous appuyer sur les témoignages que nous avons déjà entendus.

Tous les honorables sénateurs conviendront, j'en suis sûr, de ce que les parties plaidantes ne sont pas responsables du fait que tant de bills n'ont pas été adoptés à la dernière session, et il serait vraiment injuste que nous leur demandions de verser encore une autre taxe parlementaire. Le comité des divorces adoptera une résolution demandant que l'on dispense du paiement de la taxe parlementaire ceux qui l'ont déjà versée à la dernière session.

**L'honorable A. J. Brooks:** Honorables sénateurs, j'aimerais dire quelques mots. D'abord, je suis très heureux, comme les autres sénateurs, que nous ayons réussi à adopter des mesures nous permettant de nous occuper des bills de divorce qui n'ont pas été adoptés par le Parlement au cours de la dernière session. Le sénateur de Toronto-Trinity (l'honorable M. Roebuck) a déclaré qu'il n'y avait pas faute de la part des parties plaidantes, non plus que de la part du comité permanent des divorces, ni de la part de la plupart des membres de la Chambre des communes.

Je n'ai jamais fait partie du comité permanent des divorces au Sénat, mais ayant siégé à la Chambre des communes de nombreuses années, je suis au courant du magnifique travail accompli par ce comité, et je tiens à en féliciter le président (l'honorable

M. Roebuck). Je suis heureux de constater qu'il a une santé si robuste et qu'il est capable depuis nombre d'années de s'acquitter de fonctions très onéreuses.

Le comité des divorces accomplit l'une des tâches les plus ingrates qu'on puisse confier à un comité parlementaire. Mais sa tâche est nécessaire et, sous la présidence de l'honorable sénateur de Toronto-Trinity, cet excellent comité a su s'en tirer de façon magnifique.

J'ajouterai que j'ai entendu au cours de mon existence des avocats qui ont comparu devant le comité permanent des divorces et devant d'autres tribunaux de divorce au Canada, affirmer qu'on ne retrouve dans aucun tribunal autant de courtoisie, de diligence et de jugement qu'au tribunal des divorces du Sénat du Canada.

Je m'en serais voulu si je n'avais pas rendu hommage au président et aux membres de cet excellent comité.

**L'honorable W. Ross Macdonald:** Honorables sénateurs, je n'hésite pas le moins du monde à m'associer au leader du gouvernement (l'honorable M. Brooks) pour dire combien nous sommes heureux de constater que l'honorable sénateur de Toronto-Trinity (l'honorable M. Roebuck) a assumé de nouveau les fonctions onéreuses de ce comité.

Les membres du comité travaillent plus fort que ceux qui n'en font pas partie. Les honorables sénateurs se souviendront que le comité des divorces siège les lundis, mardis et vendredis, alors que très souvent le Sénat s'est ajourné. Alors que ceux d'entre nous qui ne font pas partie du comité peuvent s'en aller ou vaquer à d'autres occupations dans l'immeuble, les membres du comité restent ici, ils doivent être présents ces jours-là pour assister aux séances et entendre les causes de divorce.

Aussi, je veux féliciter non seulement l'honorable sénateur de Toronto-Trinity pour l'esprit d'initiative dont il a fait preuve, mais aussi les membres du comité, qui sont prêts à rester ici pour accomplir cette tâche nécessaire.

Les membres du comité que préside l'honorable sénateur de Toronto-Trinity sont des hommes et des femmes très compétents. Quelques-uns d'entre eux ont étudié le droit, et tous ont beaucoup d'expérience. Ils possèdent amplement les titres et qualités requis, tant du point de vue juridique que sur le plan humain, pour faire partie du comité et entendre ces demandes de divorce. A mon sens, il est heureux que les Canadiens puissent compter sur un groupe d'hommes et de femmes aussi compétents pour l'audition et le jugement équitable de ces demandes, tant et aussi longtemps qu'elles devront être présentées au Parlement.